

Conseil municipal du jeudi 31 mars 2022

Participants : Mesdames Marie-Christine Sonnette, Lætitia Bouchon, Christina Miguez, Nelly Antonio, Eva Blouin,

Messieurs Jacques Nogaret, Frédéric Spinelli, Jean-Lou Szyszka, Raymond Marini, Henri Marichez, Mathieu Rael.

Madame Bembaron a donné pouvoir à Madame Blouin et Monsieur Neto à Monsieur Szyszka.

Madame Bendimred et Monsieur Ostrowski sont absents, non excusés.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Madame M.C. Sonnette est désignée comme scrutateur et Monsieur H.Marichez secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du Procès-verbal du 03 mars 2022
- Vote des deux taxes
- Vote du montant des subventions
- Vote de la TEOM
- Taxe d'aménagement : Vote des taux
- Vote du CA 2021
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2022
- Attribution du marché : extension de la cantine
- Taux d'avancement de grade
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 3 mars 2022 :

Unanimité

2) Vote des deux taxes foncières, bâti et non bâti.

Monsieur le maire rappelle qu'avec la suppression de la taxe d'habitation ce sont les deux seuls leviers de fiscalité directe qui restent de la compétence du conseil municipal, sur la part décidée par lui.

Il rappelle que ces taxes n'avaient pas été modifiées pendant ses deux premières mandatures.

La compensation par l'État de la taxe d'habitation n'est pas totale, ni annexée, le redécoupage « contraint » de notre communauté de communes nous prive de recettes liées aux activités économiques, ainsi que les dépenses liées à la pandémie, imposent de prendre des mesures pour respecter l'équilibre du budget primitif. En conséquence monsieur le maire d'augmenter le taux de base communale des 2 taxes de 3,5% soit de 32,94% à 36,44% pour le foncier bâti et de 61,60% à 65,10% pour le foncier non bâti.

Il importe de rappeler que même avec cette réévaluation, la commune de Messy reste une des rares communes les moins imposées du Nord 77.

Unanimité

3) Vote du montant des subventions.

Monsieur le Maire propose de chiffrer le montant total des subventions aux associations à 8300 euros (compte 6574), selon la répartition suivante :

FNACA	300 €
Club des 19	200 €
Ecole Jehan de Brie	5000 €
Amizades do alto Minho	600 €
Les Bienvenus	600 €
Festy Messy	600€ (auxquels s'ajoutent 150 € d'avantages en nature, mise à disposition d'équipements municipaux)
ASM	500 € (auxquels s'ajoutent 450 € d'avantages en nature : mise à disposition d'équipements municipaux.)
Collège de Claye	300 € avec le versement du reliquat 2021 de 150€
ADEC	200 €

Unanimité (Monsieur Marini n'a pas pris part au vote concernant l'association dont il est membre)

4) Vote de la TEOM

Afin de ne pas supprimer la ligne budgétaire, la législation étant très fluctuante depuis quelques années, M. Le Maire propose de la maintenir mais au taux ZÉRO.

Unanimité

5) Vote de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire propose de maintenir à l'identique les taux de la taxe d'aménagement soit 5 % pour le cœur de ville et à 20 % pour les nouveaux programmes immobiliers tels que définis dans le zonage précédent.

Unanimité

6) Présentation du compte administratif :

Madame le Maire-adjoint aux Finances expose les résultats du compte administratif (joint en annexe), reflétant les résultats de l'exercice 2021, tant en section d'investissement que de fonctionnement, en dépenses et recettes

Résultat de l'exercice	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
Recettes nettes	162 708.22 €	1 085 311.95 €	1 248 020.17 €
Dépenses nettes	294 044.23 €	983 532.36 €	1 277 576.59 €
RESULTAT	- 131 336.01 €	101 779.59 €	- 29 556.42 €

Résultat d'exécution	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	351 756.63 €	- 131 336.01 €	220 420.62 €
Fonctionnement	96 807.22 €	101 779.59 €	198 586.81 €
TOTAL	448 563.85 €	- 29 556.42 €	419 007.43€

Monsieur le Maire sort et en son absence, Madame le Maire-adjoint soumet le C.A. au vote : **Unanimité des conseillers présents.**

7) Vote du compte de gestion :

Madame le Maire-adjoint présente l'état des comptes tel qu'il a été arrêté et soumis au conseil par le trésorier municipal. Il est approuvé à l'unanimité

8) Affectation du résultat :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil Municipal, **AFFECTE** au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	100 000 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	98 586.81 €

9) Vote du Budget Primitif 2022 :

Madame Le Maire Adjoint propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2022 comme ci suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 174 886.81 €	1 174 774.62 €
Recettes	1 174 886.81 €	1 174 774.62 €

Voté à l'unanimité

10) Attribution du marché : Extension de la cantine

La commission d'appel d'offre pour le projet d'extension de la cantine s'est tenue le vendredi 18 mars 2022.

Le marché a été attribué comme ci-suit :

Lot n°1 - VRD- Installation de chantier - Entreprise PIAN

TOTAL H.T. : 29 930 €

Lot n°2 – Bâtiment : Entreprise MATHIS

TOTAL H.T. : 380 424 €

Soit un montant total de 410 354 € HT et 492 424.80 € TTC

11) Taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire demande au conseil de voter le taux conventionnel d'avancement de grade.

Cet avancement concernera les grades d'animateur, d'adjoint d'animation et d'adjoint technique.

Unanimité

12) Questions diverses

- Cantine : Monsieur le Maire demande à Madame le Maire Adjoint chargée des Finances de travailler sur la refonte des tarifs. En partenariat avec la CCPMF et la CAF, il s'agira d'étudier l'introduction de tranches dans la tarification de la cantine.

Mesure ne faisant pas l'unanimité : La commission des Finances se mettra en relation avec le référent CAF du Département et autres partenaires.

Monsieur le Maire annonce par ailleurs une réunion extraordinaire le 1^{er} avril 2022 avec les représentants de parents d'élèves concernant la continuité de la restauration scolaire durant les travaux de l'extension.

- CCID : La réunion annuelle de la CCID s'est déroulée le 24 mars 2022. La DGFIP a présenté les principes fondamentaux de l'évaluation des locaux.
- Inondation : La Mairie travaille conjointement avec la CCPMF depuis près d'un an sur la problématique des inondations. Les travaux de rehaussement de la route et la construction de digues sont en cours.

La séance est levée à 22h10